



Conseil général des politiques culturelles

Appel à candidatures

Le Conseil général des politiques culturelles est issu des Etats Généraux de la Culture, organisés par Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, qui avaient identifiés la nécessité de créer un tel organe de réflexion transversale. Il réunira des représentants des secteurs culturels et des autres niveaux de pouvoir, mais aussi de la société civile (syndicats, entreprises, usagers...) autour d'une thématique commune : comment décloisonner la culture.

Le Gouvernement de la Communauté française avait décidé sa création le 14 juillet 2006, sur proposition de Fadila Laanan.

Une seconde étape dans le processus d'installation du Conseil général des politiques culturelles avait été franchie le 10 novembre 2006, avec la désignation du jury chargé de sélectionner une partie des membres du Conseil sur base d'un appel public à candidatures.

Pour mémoire ce jury se compose :

- d'un représentant de chaque ministre du Gouvernement de la Communauté française ;
- du Secrétaire général de la Communauté française ;
- de la Directrice générale faisant fonction de la direction générale de la culture du ministère de la Communauté française ;
- de la Directrice générale adjointe de la direction de l'audiovisuel du ministère de la Communauté française ;
- du Directeur général de l'Observatoire des politiques culturelles.

Ce jury est chargé de proposer au Gouvernement dix personnalités (dont au moins deux artistes), actives dans les secteurs suivants :

- enseignement et formation ;
- audiovisuel et industries culturelles ;
- création artistique ;
- action associative ;
- développement urbain.

Ces personnalités siègeront aux côtés de représentants d'associations représentatives des utilisateurs, ainsi que de représentants de la Région wallonne, de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Cocof), de l'Union des Villes et des communes de Wallonie et de Bruxelles, des syndicats et de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB).

Un appel officiel à candidatures a été lancé le 12 juillet dernier dans le « Moniteur » et il expire le 7 septembre prochain.

Les données pratiques complètes relatives à ces candidatures sont disponibles en page d'accueil du site www.culture.be.

Le Conseil général des politiques culturelles, qui comblera un vide en s'ajoutant aux instances d'avis sectorielles, sera chargé de formuler des analyses, propositions et recommandations relatives : à la prospective en matière de politiques culturelles ; aux dimensions culturelles des politiques publiques des différents niveaux de pouvoir ; à la cohérence et à la pertinence de ces politiques ; et à la collaboration de la Communauté française avec les autres Communautés et l'État fédéral.

Contact :

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Direct : +32/(0)2/213.17.48

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be